



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Biziât. Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.biziât.fr

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives et compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Il est conforme au compte de gestion édité par le comptable du trésor.

Les résultats 2020 s'établissent ainsi :

BP 45000	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
Recettes	120 526.47 €	556 031.00 €	676 557.47 €
Dépenses	111 184.67 €	513 051.32 €	624 235.99 €
Résultat de l'exercice	9 341.80 €	42 979.68 €	52 321.48 €
Résultat antérieur	- 13 320.69 €	53 854.71 €	40 534.02 €
Résultat budget annexe antérieur	15 318.95 €	38 998.33 €	54 317.28 €
Solde d'exécution	11 340.06 €	135 832.72 €	147 172.78 €
RAR recettes	5 000.00 €	- €	5 000.00 €
RAR dépenses	7 618.52 €	- €	7 618.52 €
Résultat d'ensemble	8 721.54 €	135 832.72 €	144 554.26 €

La section de fonctionnement

DEPENSES

011	Charges à caractère général	194 607.25 €
012	Charges de personnel	156 085.72 €
014	Atténuations de produits	35 117.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	34 807.44 €
65	Autres charges gestion courante	61 235.82 €
66	Charges financières	15 028.30 €
67	Charges exceptionnelles	16 169.79 €
Total	DEPENSES	513 051.32 €

RECETTES

042	Opérations d'ordre entre section	11 473.36 €
70	Produits des services	3 787.01 €
73	Impôts et taxes	317 197.75 €
74	Dotations et participations	173 486.24 €
75	Autres produits gestion courante	32 629.54 €
77	Produits exceptionnels	17 457.10 €
Total	RECETTES	556 031.00 €

Les recettes de fonctionnement.

Les communes perçoivent les impôts locaux : les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Les taux en vigueur en 2019 ont été reconduits en 2020.

En 2020, la commune a notamment perçu en recettes de fonctionnement :

- 12 552.00 € pour les frais de mise à disposition du personnel et du bureau de l'agence postale,
- 230 864.00 € des impôts locaux,
- 40 274.75 € d'attribution de compensation versés par la communauté de communes de la Veyle,
- 45 394 € du Fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux
- 3 733.00 € au titre de la dotation nationale de péréquation,
- 95 821.00 € au titre de la dotation forfaitaire,
- 51 956.24 € d'autres dotations et participations : attribution du fonds départemental de taxe professionnelle, compensation et exonération de la TH et des TF, dotation de solidarité rurale, dotation aux élus locaux et compensation pour l'accueil des élèves en cas de grève,
- 53 630.65 € d'autres recettes (revenus des immeubles, produits exceptionnels de cession, concessions cimetière, redevance pour location de licence, occupation du domaine public, remboursements de sinistres).

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- des charges à caractère général : 194 607.25 €
- de la masse salariale : 156 085.72 €
- atténuations de charges : 35 117.00 €
- des charges de gestion courante : 61 235.82 €
- des remboursements d'intérêts d'emprunts : 15 028.30 €
- des dotations aux amortissements et opérations d'ordre liées aux cessions : 34 807.44 €

Section d'investissement

Les dépenses sont :

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 50 270.11 €.

Les programmes de travaux à savoir :

<u>Programmes</u>	<u>Payé en 2020</u>
Acquisition de matériels	3 797.60 €
Réfection du pont du moulin du Geai	15 393.97 €
Commerce	8 521.30 €
Acquisition véhicule service technique	12 000.00 €
<u>TOTAL</u>	39 712.87 €

Dette

<u>Objet de la dépense</u>	<u>Annuités 2020</u>	<u>Capital restant dû au 31/12/2020</u>
SALLE POLYVALENTE	36 342,40 €	227 979.66 €
RESTAURANT SCOLAIRE	18 385,35 €	83 437.82 €
REFECTION PONT DU GEAI	10 570.66 €	181 475.36 €
Total	65 298.41 €	492 892.84 €

A BIZIAT, Le 2 avril 2021

Le Maire,
Guillaume AGATY



